

Capital



PRODUIRE SON ÉNERGIE GRÂCE À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Rudy Nataf a fondé il y a 14 ans NRGIE CONSEIL, une société spécialisée dans l'installation, en France, de panneaux solaires (pour les particuliers et les professionnels) et de pompes à chaleur. Il revient sur ses engagements en faveur de la transition énergétique. Retour sur l'expérience d'une entreprise qui œuvre à réduire la consommation électrique de ses clients.

Comment vous êtes-vous intéressé aux énergies renouvelables ?

Rudy Nataf : À travers mes voyages en Europe et aux États-Unis, j'ai eu la chance de découvrir comment certains pays – à l'époque l'Allemagne – qui avaient déjà renoncé en partie au nucléaire, se préparaient à la transition énergétique en développant des solutions alternatives aux énergies fossiles. Cela m'a donné une culture internationale sur le sujet et je me suis passionné pour la technologie photovoltaïque. Comment les cellules solaires fonctionnent-elles ? Comment peut-on produire sa propre électricité ? Pour quel impact environnemental ? Que l'on soit un particulier ou un professionnel, être autonome sur un

plan énergétique, ce n'est pas rien ! C'était – et ça l'est d'ailleurs toujours – un secteur où l'innovation joue un rôle déterminant. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les progrès des rendements en kilowattheures des cellules photovoltaïques.

En quelle année la société NRGIE CONSEIL a-t-elle été fondée ?

R.N. : Cela fait maintenant 14 ans que j'ai créé le groupe NRGIE CONSEIL, en 2009. La société est spécialisée dans l'installation de panneaux solaires en France, toutes régions confondues, pour les particuliers et les professionnels. Nous proposons aussi des solutions de chauffage à énergie renouvelable avec la mise en place de pompes à chaleur

(système d'extraction des calories air/eau ou air/air, la chaleur de l'extérieur est utilisée pour chauffer l'eau ou les intérieurs) qui font économiser jusqu'à 70% d'énergie. C'est la suite logique de notre démarche : optimiser le coût de la consommation d'énergie de nos clients, leur faire réaliser des économies et les aider à contribuer à limiter le réchauffement de la planète en réduisant leur empreinte carbone. À notre échelle, avec nos clients, nous sommes des acteurs ouvertement engagés dans la transition énergétique.

Quelle est la particularité de NRGIE CONSEIL ?

R.N. : Lorsque nous avons démarré, j'ai tout de suite mis en place un service

après-vente parce que je voulais développer une relation clientèle basée sur la confiance, une relation qui s'inscrit dans la durée. Lorsque nous sommes choisis, le client a la garantie d'être accompagné tout au long de la vie de son installation photovoltaïque. Notre politique commerciale n'oublie jamais ce principe. Nous ne proposons pas seulement d'installer des panneaux solaires, mais nous mettons en œuvre tous les dispositifs nécessaires au bon fonctionnement des installations et prodiguons des conseils techniques, administratifs et autres si besoin. Nous installons et assurons la maintenance. Nous réparons en cas de défaillance. Et, surtout, les promesses faites au départ sont des promesses tenues à l'arrivée. C'est une différence d'importance quand on sait que personne ne décide de poser des panneaux solaires sur son toit pour un mois !

D'où proviennent-ils, les panneaux solaires ?

R.N. : Nos produits sont sélectionnés en France pour leur haute performance. Leur fiabilité a été testée et éprouvée (ils ont une durée de vie de 50 ans et une garantie de production de 30 ans). Ce sont des produits que nous maîtrisons parfaitement sur un plan technique et fonctionnel. À ce propos, nos salariés

suivent régulièrement des formations sur le matériel, qu'ils doivent maîtriser sur le bout des doigts, afin d'optimiser leur mode de fonctionnement. Les solutions sont retenues pour fonctionner dans la durée. C'est la raison pour laquelle nous n'installons pas de panneaux solaires ou de pompes à chaleur de moyenne qualité. Notre objectif est de viser le meilleur rendement, avec le meilleur matériel : une démarche où la qualité et la satisfaction du client priment !

« Nous accompagnons nos clients tout au long de leur projet d'autoconsommation et assurons le suivi après installation. La priorité de NRGIE CONSEIL est la satisfaction de chacun d'entre eux. »

Comment se déroule une installation ?

R.N. : Nous appliquons un protocole en trois étapes. La première consiste à réaliser un audit énergétique de l'installation à venir. Nous étudions sur place l'intérêt du client à installer des panneaux solaires, du point de vue de la production d'énergie (pour alimenter la maison, par exemple, ou être revendu au réseau Enedis, ex-ERDF) et du point de vue financier (combien cela va-t-il lui rapporter ?). Cette étude comporte aussi un volet administratif, axé sur les aides disponibles.

Est-ce une étude de faisabilité ?

R.N. : Oui, c'est un état des lieux destiné à ce que chacun sache à quoi s'en tenir avant de s'engager. L'enjeu est d'estimer la rentabilité de l'installation. D'ailleurs, sur la base de ces résultats, nous proposons un contrat de garantie qui assure à nos clients un remboursement

du manque à gagner si, par hasard, elle ne produisait pas la quantité d'électricité que nous lui avions annoncée (une météo moins clémente, par exemple). C'est bien la preuve que NRGIE CONSEIL ne s'engage pas à la légère et que nos études sont fiables car, en fonction des résultats de l'étude, cette deuxième étape d'installation des panneaux solaires est programmée ou non.

Assurez-vous la maintenance des installations mises en œuvre ?

R.N. : C'est la troisième étape. Nous proposons un suivi journalier. Nous disposons de logiciels pour évaluer à distance l'activité de chacun des panneaux solaires installés, voire de détecter un dysfonctionnement. Cela permet à nos installations d'être toujours opérationnelles. C'est un suivi personnalisé. Chaque client dispose d'un contact, du numéro de téléphone d'un technicien, d'un mail nominatif. Avec NRGIE CONSEIL, les solutions sont mises en œuvre pour durer !



INFOS : 230, chemin des Valladets,
13510 ÉGUILLES
Tél. : 04-86-27-00-30
info@nrgieconseil.fr
www.nrgieconseil.fr

Ce communiqué est réalisé par :

